



SOYEZ BON ÉLÈVE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La FDE 80, lauréate du programme ACTEE 2

vous accompagne pour booster la rénovation de vos bâtiments scolaires

Fin d'année 2020, nous vous avons sollicité pour connaître votre intérêt dans la réalisation de projet d'amélioration énergétique de votre parc de bâtiments scolaires. Vos retours ont appuyé notre candidature au programme ACTEE 2 – SEQUOIA (Soutien aux Elus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux) et nous vous en remercions.

Pour vous exposer le cadre de cet accompagnement, contactez-nous

Le programme 2021-2022 permet de vous accompagner concrètement sur l'ingénierie mais également de co-financer des frais de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation énergétique de vos bâtiments scolaires et périscolaires.

Dans la Somme, ACTEE 2 permettra notamment la réalisation :

- **d'audits énergétiques sur l'ensemble de votre parc**

Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments existants à usage tertiaire

- **de diagnostic de surveillance de la qualité de l'air intérieur**

Décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public



ENGAGER, ORGANISER ET FINANCER LES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

BÉNÉFICIEZ DU PROGRAMME ACTEE POUR RÉNOVER VOS BÂTIMENTS PUBLICS

 Les certificats
d'économies
d'énergie

 FNCOR
Fédération Nationale
des Collectivités
Ouvrières et
Régionales

 territoire
d'énergie

 FAMF

 ADEME